|  |  |
| --- | --- |
| Logo ou nom | Scies à métaux à ruban |
| Principales règles de sécurité et de comportement dans notre entreprise |
|  |  |
| Principaux dangers | * Contact avec le ruban de la scie en mouvement
* Projection de copeaux
* Chute de pièces
* Coincement des doigts dans le dispositif de serrage pneumatique
* Affections cutanées dues au contact de la peau avec le fluide de coupe
* Bruit occasionné par le sciage de tubes et de profilés
 |
| Règles de sécuritéSelon la situation Selon la situation | * N’utiliser les scies à métaux à ruban que lorsque nous avons reçu l’instruction nécessaire, l'utilisation est interdite aux jeunes travailleurs de moins de 18 ans (exception : formation professionnelle initiale)
* Porter des chaussures de sécurité et des lunettes de protection
* Porter des protecteurs d’ouïe lors du sciage de tubes et de profilés
* Porter si nécessaire des gants de protection lors de la manipulation de pièces à arêtes vives
* Ne pas porter de vêtements amples, en particulier au niveau des manches
* Fixer les pièces au moyen de dispositifs de serrage
* Régler le dispositif de serrage pneumatique de telle sorte que l’espace entre la pièce et le mors de l’étau soit au maximum de 6 mm lorsque la pièce n’est pas serrée
* Attendre l’arrêt complet de la machine avant de serrer ou desserrer une pièce marche
* Attendre l’arrêt complet de la machine avant de procéder à des mesures, à un nettoyage ou à des réparations
 |
| Informations | * Voir la notice d’instructions
* Liste de contrôle « Scie à métaux à ruban », [www.suva.ch/67106.f](http://www.suva.ch/67106.f)
 |
| Date d’établissement | Version 1.0 / 26 août 2019 |